

**CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PATRIMOINE NATUREL DE MAYOTTE**

AVIS n°2018-16

Date : 27/06/2018

**Préparation du second plan de gestion de la RNN de M'Bouzi**

Vote : unanimité

Le premier plan de gestion de la réserve naturelle nationale de l'îlot M'bouzi (2013-2017) validé en 2013 est arrivé à échéance en 2017. Les membres du CSPN ont salué le travail de l'équipe gestionnaire de la réserve quant à la qualité du document produit.

Selon la nouvelle méthodologie d'élaboration des plans de gestion produit par l'Agence Française de Biodiversité, l'évaluation est au cœur de la démarche de construction et de mise en œuvre du plan de gestion.

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan de gestion de la RNN de l'îlot M'bouzi, le gestionnaire souhaite proposer 3 documents distincts :

- Tome 1 : État des lieux de la RNN de l'îlot M'bouzi en 2018
- Tome 2 : Évaluation de la gestion de la RNN de l'îlot M'bouzi – il s'agit d'évaluer l'efficacité de la gestion de la RNN lors du 1<sup>er</sup> plan de gestion
- Tome 3 : Plan de gestion de la RNN de l'îlot M'bouzi reprenant les enjeux, objectifs à long terme et objectifs opérationnels de gestion.

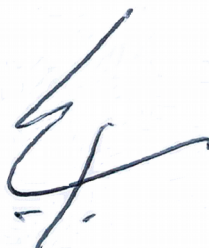
C'est dans ce contexte que l'équipe de la RNN de l'îlot M'bouzi a présentée l'état d'avancement de l'élaboration du second plan de gestion afin de recueillir des conseils et orientations le plus en amont possible de la part des membres du CSPN.

**Avis n°2018- :**

Le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Mayotte prend acte de la présentation de l'évaluation du premier plan de gestion et apprécie l'avancement notable de la rédaction du deuxième plan de gestion.

Le CSPN souhaite que l'évaluation du premier plan de gestion soit transmise sous 3 mois et recommande la production d'un résumé technique (10 à 20 pages) du document produit.

Le second plan de gestion finalisé sera soumis pour avis à la prochaine séance plénière.

**Le Président du CSPN**

CHAMSSIDINE Houlam